

**Université d'Ottawa
Plan en cas de pandémie**



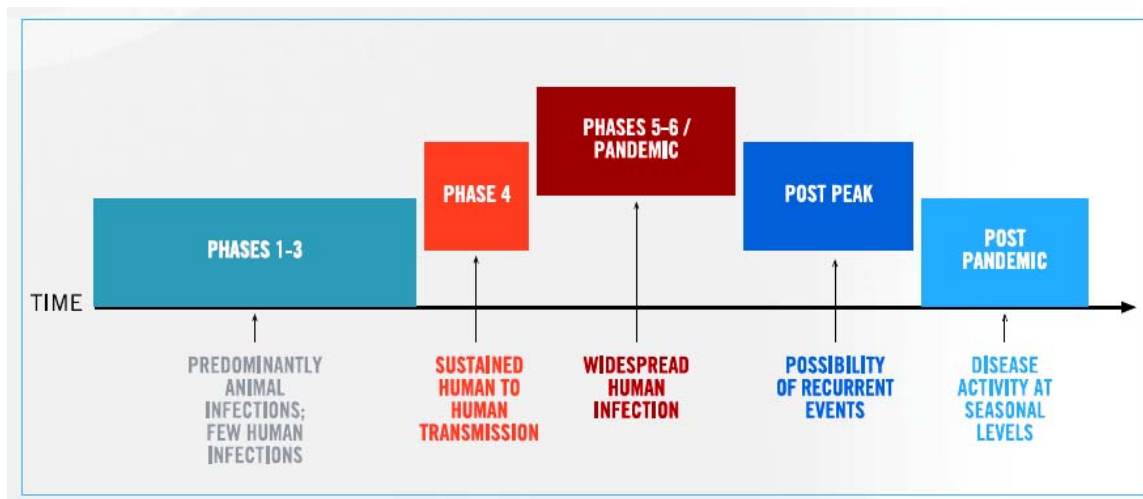
uOttawa

Introduction

On considère qu'il y a épidémie d'une maladie lorsque l'on constate plus de cas qu'en temps normal. Une pandémie s'entend d'une épidémie d'envergure mondiale.

Une pandémie peut se produire lorsqu'apparaît un nouveau virus contre lequel la population humaine est peu ou pas immunisée et pour lequel n'existe pas encore de vaccin. À cause de l'augmentation des déplacements dans le monde, ainsi que de l'urbanisation et des situations de surpeuplement dans certaines régions, les épidémies attribuables à un nouveau virus sont susceptibles de se répandre partout dans le monde et de devenir des pandémies plus rapidement que jamais.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini les phases d'une pandémie afin d'offrir un cadre mondial permettant aux différents pays de se préparer à une pandémie et de planifier les mesures d'intervention. Une pandémie peut être légère, modérée ou grave selon la maladie en cause et son taux de mortalité. La gravité d'une pandémie peut aussi varier d'une région à l'autre, et fluctuer dans le temps.



Engagement

L'Université d'Ottawa s'engage à :

- offrir aux étudiants, aux membres du corps professoral, au personnel et aux visiteurs un environnement le plus sûr et le plus sain possible sur le campus;

- réduire les risques de maladie grave ou de mort, ainsi que la perturbation des activités normales;
- limiter les répercussions sur la collectivité universitaire et sur ses responsabilités en matière d'enseignement et de recherche.

Objet

Le présent document décrit les principaux mécanismes d'intervention et les rôles et responsabilités des services et des membres clés de l'Université afin de faciliter la gestion efficace d'une épidémie sur le campus. Le plan adopte une approche d'intervention générale en cas de pandémie, et est soutenu par des plans plus détaillés décrivant les responsabilités de chaque service et faculté. Il ne vise pas un type de pandémie en particulier; une fois la pandémie identifiée, des protocoles, des processus et des procédures spécifiques seront mis au point en vertu du présent cadre.

L'ordre de priorité des interventions de l'Université d'Ottawa en cas de pandémie est déterminé en fonction des facteurs suivants (présentés en ordre alphabétique) :

- conformité juridique;
- efficacité opérationnelle;
- enjeux financiers;
- enseignement;
- moral;
- pertes d'inscriptions au profit d'autres universités;
- recherche;
- réputation de l'Université;
- vies animales;
- vies humaines;

Hypothèses

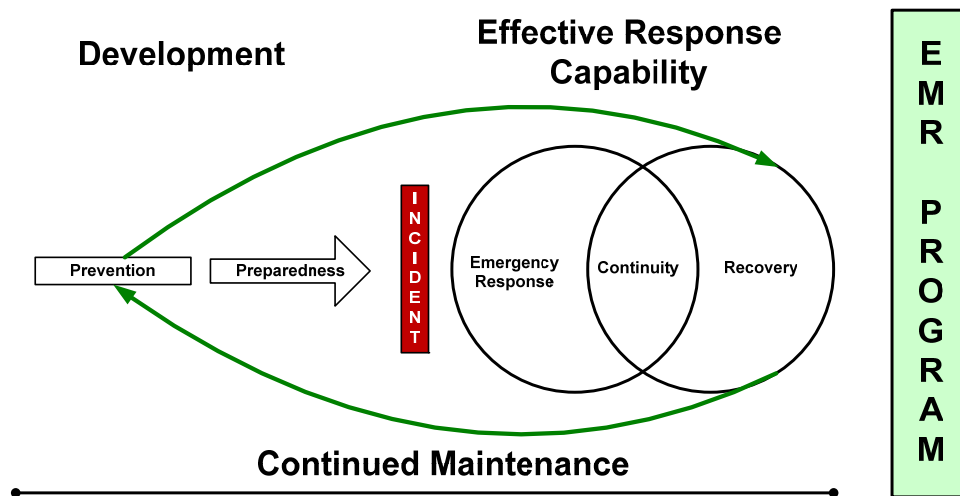
Le plan repose sur les hypothèses suivantes :

- Une situation de crise nationale pourrait être déclarée peu après qu'une pandémie de grippe ait été décelée au Canada, et une situation de crise provinciale pourrait être déclarée avant que la souche de grippe n'apparaisse en Ontario. Il est probable qu'une situation de crise municipale soit déclarée peu après l'annonce d'une situation de crise provinciale.

- Il est probable que la ville d'Ottawa et l'Université soient touchées quelques jours ou vraisemblablement au plus trois mois après que l'OMS ait déclaré une pandémie.
- Une pandémie de grippe peut se produire en une ou plusieurs vagues, chacune durant de six à huit semaines ou plus.
- Aucun vaccin ne sera offert dans les quatre à six mois suivant l'identification du virus; il est donc peu probable qu'un vaccin soit disponible durant la première vague.
- Toutes les initiatives et les communications locales seront conformes aux lignes directrices et aux directives émises par le gouvernement de l'Ontario et par la ville d'Ottawa. Il est toutefois probable que certains points ne soient pas couverts par ces directives, auquel cas l'Équipe de coordination des mesures d'urgence (ECMU) devra assurer le leadership au sein de la collectivité universitaire.
- Les personnes malades pourraient être touchées pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, selon la gravité de leur cas.
- Une pandémie pourrait entraîner une hausse de l'absentéisme en raison de l'infection des personnes concernées ou de membres de leur famille, ou encore par peur de contamination.
- Les étudiants pourraient être considérés comme une population potentiellement vulnérable en cas de maladie apparentée à la grippe, selon le type de maladie.

Programme de gestion des urgences et de remise en état (PGURE)

Le PGURE a pour objectif de sensibiliser la collectivité universitaire aux mesures à prendre en cas d'urgence.



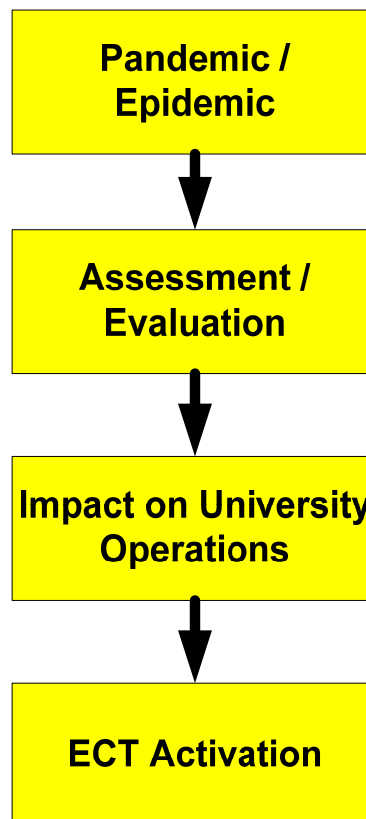
Tous les membres de la collectivité universitaire ont un rôle à jouer dans une situation d'urgence et, pour que l'intervention soit efficace, il faut mettre au point des plans, les communiquer et les tenir à jour. Le PGURE est fondé sur les principes directeurs de la gestion des urgences : prévention, préparation, intervention, poursuite des activités et reprise.

Le présent document traite spécifiquement du volet « pandémie » du PGURE global.

Mise en branle des mesures d'urgence, organisation de l'intervention et prise des décisions connexes

Lorsqu'on constate une vague d'une maladie infectieuse, les intervenants responsables de l'Université évaluent la situation et, s'ils jugent qu'une épidémie ou une pandémie est imminente, l'Équipe de coordination des mesures d'urgence (ECMU) se met à l'œuvre et un Centre des opérations d'urgence (COU) est mis sur pied.

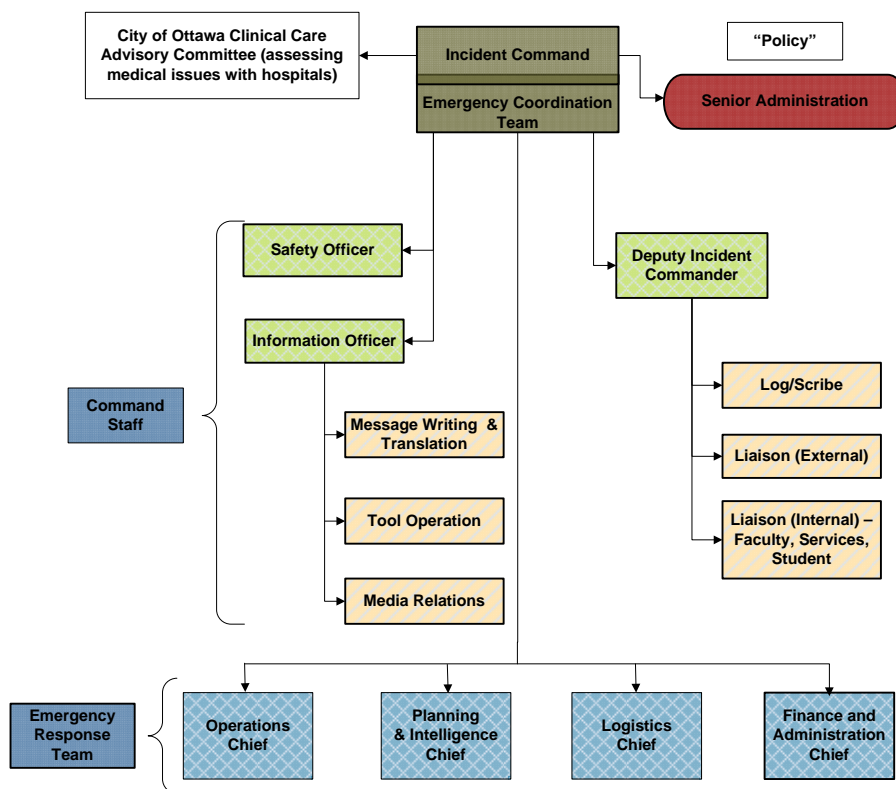
Le diagramme ci-dessous illustre le processus de mise en fonction de l'ECMU :



L'approche de l'Université d'Ottawa en matière d'intervention en cas de crise est fondée sur le Système de gestion des incidents (SGI) de l'Ontario. Ce système offre des structures, des fonctions et des processus organisationnels normalisés, qui permettent de gérer efficacement les ressources, le personnel et l'équipement nécessaires à l'atténuation des répercussions d'un incident.

Les membres de l'ECMU prennent des décisions stratégiques et tactiques en fonction des dernières recommandations de la ville d'Ottawa, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et de l'Agence de la santé publique du Canada, puis affectent les ressources pour leur mise en œuvre. L'ECMU communique directement avec les autorités civiles, la haute direction de l'Université et le personnel clé et les services et facultés susceptibles de jouer un rôle dans l'exécution des mesures d'intervention.

Équipe de coordination des mesures d'urgence de l'Université d'Ottawa



Rôles et responsabilités

L'ECMU a la responsabilité de coordonner les mesures d'intervention de l'Université en réaction à l'incident. Les membres de l'équipe sont des membres de la collectivité de l'Université nommés en fonction de leurs responsabilités actuelles, de leur expérience et de leur domaine de spécialité.

Commandant aux incidents (CI)

- Met en branle l'ECMU et le plan en cas de pandémie lorsqu'est déclarée une épidémie qui, selon les évaluations, est susceptible d'avoir de graves répercussions sur les activités de l'Université.
- Dirige l'ECMU, établit l'ordre de priorité des mesures d'urgence à prendre par l'Université et gère toutes les activités relatives à la pandémie.
- Tient la haute direction au courant de l'évolution de la situation et des progrès réalisés par l'ECMU.

Commandant adjoint aux incidents

- Aide le CI à gérer l'incident et assure le commandement en son absence.

Agent d'information

- Élabore et diffuse toute l'information pertinente concernant la situation auprès de la collectivité universitaire, du public et des médias.

Agent de sécurité

- Surveille les conditions de sécurité et met en place des mesures pour assurer la santé et la sécurité globales des membres de la collectivité universitaire et des intervenants.

Responsable des opérations

- Mets en œuvre les plans d'action et les protocoles et assure la gestion des unités opérationnelles chargées de stabiliser la situation.

Responsable de la planification et du renseignement

- Collecte, évalue et diffuse de l'information sur la situation, et dirige l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des plans d'action et des protocoles.

Responsable de la logistique

- Procure les installations, les services, le personnel et les autres ressources nécessaires pour garantir une résolution sûre et efficace de l'incident.

Responsable des finances et de l'administration

- Effectue l'analyse du volet financier de la situation.

Mesures d'intervention et poursuite des activités

Parmi les défis auxquels l'Université d'Ottawa peut être confrontée en cas de pandémie, mentionnons l'absentéisme des employés, des membres du corps professoral et des étudiants, la présence de personnes malades dans les résidences, la lutte contre les infections, le maintien des services essentiels et le soutien des personnes touchées par l'épidémie. Sous la direction de l'ECMU, les services et facultés clés ci-dessous ont un rôle à jouer pour relever ces défis :

Bureau des communications

- Communique avec les médias, le personnel, les facultés et les étudiants de différentes manières, à l'aide de divers outils.
- Prend en charge la communication des messages pendant toute la durée de la pandémie.

Service de l'informatique et des communications (SIC)

- Tient à jour les listes de distribution des messages par courriel et par téléphone.
- Assure le maintien des services de téléphonie et d'Internet.
- Sauvegarde les fichiers informatiques essentiels.
- Procure l'accès au service de messagerie par téléphone en cas d'urgence pour assurer la distribution rapide des messages auprès du personnel de l'Université.
- Publie des messages sur la page d'accueil du site Web de l'Université, selon les directives du Service du marketing et Bureau des communications.

Service de santé

- Offre un soutien à la collectivité universitaire.
- Offre de l'information et de l'aide en cas de situation d'urgence touchant la santé.
- Offre des services psychologiques, au besoin.

Service du logement et des congrès

- Veille à assurer la sécurité des étudiants logeant dans les résidences.
- Affiche de l'information pour les étudiants en résidence et à ceux occupant un logement hors campus sur le site web.

- Prend les mesures qui s'imposent pour respecter les consignes de Santé publique en ce qui a trait aux ordonnances d'isolement et de quarantaine.

Service des ressources humaines

- Assure les communications avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et le Programme d'aide aux employés.
- Fournit des renseignements sur la santé à la collectivité universitaire.
- Surveille l'absentéisme des employés.
- Procure des directives concernant la gestion des congés de maladie.

Approvisionnement et services

- Surveille les contrats négociés pour les biens et services.
- Veille à la prestation des fournitures nécessaires pour enrayer la pandémie.

Bureau de la gestion du risque (BGR)

- Assure la liaison avec le groupe de planification en cas de pandémie et le Centre des opérations d'urgence de la ville d'Ottawa.
- Assure la liaison avec les organismes de réglementation comme le ministère du Travail et Santé publique Ottawa.
- S'occupe des questions relatives aux assurances et aux contrats.
- Fournit des directives en matière de biosécurité.
- Assure la liaison avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Service des immeubles

- Assure le fonctionnement normal des immeubles, des véhicules, des corps de métier spécialisés, des services d'ingénierie et des services publics dont l'Université a besoin pour maintenir ses activités d'enseignement, de recherche et d'administration.
- Veille au maintien des services publics (vapeur, gaz, eau, électricité, etc.).

Service de la protection

- Assure la sécurité sur le campus.
- Maintient une ligne téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 à l'intention de la collectivité universitaire.
- Répond aux situations d'urgence touchant la santé sur le campus.

- Coordonne l'accès aux installations de l'Université pour les ambulances et les autres services d'urgence qui répondent à un appel provenant du campus.

Service du registraire

- Surveille les répercussions sur les programmes d'enseignement.

Facultés (et autres services)

- Tiennent à jour l'information sur les projets de recherche effectués dans les immeubles qu'ils occupent et sur leurs besoins en matière de matériel d'enseignement et de recherche, ainsi que la liste des noms et coordonnées des personnes-ressources pour chaque local ou programme.
- Communiquent cette information à l'ECMU en cas de situation d'urgence les touchant.

Mesures d'intervention spécifiques

Les mesures d'intervention spécifiques prises dépendent des caractéristiques particulières de la pandémie en cause, mais comprennent toujours un examen de chacun des volets suivants :

- activités d'enseignement sur le campus et hors campus;
- activités de recherche sur le campus et hors campus;
- activités de services de soutien, y compris les services offerts par des tiers;
- protocoles de santé et sécurité s'appliquant aux étudiants, aux employés et aux visiteurs, y compris les volets de prévention et d'intervention.

Reprise (intervention postpandémique)

Sur recommandation de Santé publique Ottawa, le commandant aux incidents déclare la pandémie terminée, et la phase de reprise commence. Cette phase comprend un certain nombre d'éléments essentiels à la poursuite des activités, par exemple l'évaluation des effets de l'émergence de la pandémie, la prestation d'une aide médicale et psychologique aux personnes touchées, la modification des programmes d'enseignement (le cas échéant) et l'exécution des activités de réparation et de nettoyage nécessaires. Pour garantir le rétablissement efficace et efficient des opérations normales, la phase de reprise doit comprendre les étapes suivantes :

- évaluation des répercussions;
- évaluation de la reprise;
- reconstruction;
- compte rendu;

- examen.

Évaluation des répercussions et de la reprise

L'évaluation des répercussions de la pandémie sur les activités de l'Université comprend l'examen des répercussions sur le personnel, les étudiants, les programmes d'enseignement et la recherche. Différents groupes au sein de l'Université interviennent dans cette évaluation :

- le Service du registraire, pour évaluer la capacité de l'Université à assurer la prestation de ses programmes d'enseignement et de solutions de rechange, le cas échéant;
- le vice-recteur à la recherche, pour évaluer les répercussions sur les activités de recherche;
- le BGR, pour déterminer les enjeux liés à l'assurance et traiter toutes les demandes d'indemnisation nécessaires;
- le Service de santé au travail, invalidité et congés, pour déterminer les besoins médicaux et assurer la communication avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au besoin;
- le Service de la protection, pour assurer en permanence la sécurité sur le campus;
- le Service des finances, pour assurer le financement des activités nécessaires.

Selon les résultats de l'évaluation des répercussions, une évaluation des exigences à satisfaire pour permettre à l'Université de reprendre toutes ses activités doit être effectuée. L'ordre de priorités des secteurs est alors établi, et un plan d'action est mis sur pied.

Reconstruction

La phase de reconstruction est axée sur la reprise des activités normales et comprend la mise en œuvre du plan élaboré à la phase d'évaluation de la reprise.

Compte rendu et examen

Après l'épidémie, l'ECMU présente compte rendu complet, afin qu'un examen et un résumé des événements et des mesures prises par l'Université puissent être préparés en vue d'optimiser les mesures d'intervention ultérieures.

Un examen de tous les plans d'urgence est effectué chaque année pour s'assurer que toute l'information est à jour. Cet examen comprend notamment ce qui suit :

- une évaluation de l'efficacité des plans, des procédures, de l'équipement et des installations, ainsi que de la formation du personnel;
- une évaluation des résultats des simulations effectuées ou des situations qui se sont réellement produites;

- la modification du plan, le cas échéant.

Ressources

L'ECMU assure le suivi de l'évolution de l'épidémie de maladie infectieuse et suit les recommandations émises par les organismes gouvernementaux suivants :

- Organisation mondiale de la santé;
- Centres for Disease Control;
- Agence de la santé publique du Canada;
- ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario;
- Santé publique Ottawa;
- autres organismes de santé gouvernementaux et non gouvernementaux.